



RCS : BOBIGNY

Code greffe : 9301

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2012 B 01023

Numéro SIREN : 400 819 330

Nom ou dénomination : ASSISTANCE TRAVAUX PUBLICS SERVICE

Ce dépôt a été enregistré le 14/04/2014 sous le numéro de dépôt 8714

8714

ASSISTANCE TRAVAUX PUBLICS SERVICE
Société Par Actions Simplifiée au capital de 60 000 €
Siège social : 14 place Georges Pompidou Park Avenue
93160 NOISY LE GRAND
400 819 330 RCS Bobigny



GREFFE

14 AVR. 2014

PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE EN DATE

DU 1^{ER} MARS 2014

**TRIBUNAL DE COMMERCE
DE BOBIGNY (Seine-St-Denis)**

L'an deux mille quatorze, le premier mars, à dix heures,
la société GROUPE PICHARDIE-BREZZO, représentée par Monsieur Patrick PICHARDIE,
agissant en qualité d'actionnaire unique de la société ASSISTANCE TRAVAUX PUBLICS
SERVICE, a établi ainsi qu'il suit le présent procès-verbal.

L'actionnaire unique est en possession des documents suivants :

- le rapport du président,
- le texte des décisions proposées.

Elle précise l'ordre du jour des présentes décisions :

- Nomination d'un nouveau directeur général,
- Pouvoirs pour formalités.

L'actionnaire unique prend alors les décisions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

Sur la proposition du président, l'actionnaire unique décide de nommer en qualité de directeur
général :

- Monsieur Charles MONIER, demeurant 121 rue de Reuilly 75012 PARIS,
afin d'assister le président et pour une durée équivalente à celle du mandat de ce dernier.

Dans le cas où Monsieur Patrick PICHARDIE viendrait à cesser d'exercer ses fonctions de
président pour quelque cause que ce soit, Monsieur Charles MONIER conservera ses fonctions
jusqu'à la nomination d'un nouveau président.

Le nouveau directeur général, Monsieur Charles MONIER, est investi des mêmes pouvoirs
légaux et statutaires que le président pour agir en toutes circonstances au nom et pour le
compte de la société.

Monsieur Charles MONIER, invité à la réunion, déclare accepter le mandat de directeur
général qui vient de lui être confié et affirme satisfaire aux conditions statutaires et n'être frappé
d'aucune des interdictions déchéances ou incapacité susceptibles de lui interdire d'exercer ce
mandat.

DEUXIEME RESOLUTION

L'actionnaire unique donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent
procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'actionnaire
unique et consigné sur le registre de ses décisions.

GROUPE PICHARDIE-BREZZO
Représentée par Patrick PICHARDIE

Charles MONIER
« Bon pour acceptation des fonctions de directeur général »